

Règlement du « Grand Jeu Concours de Noël 2025 »

Voici le règlement du jeu-concours organisé par la Société Transdev Seine-Eure, dont le siège social est situé Rue de Léry à INCARVILLE ☎ Tél. 02.32.40.48.40 ☎ Fax 02.32.40.48.04

ARTICLE 1

La Société Transdev Seine-Eure dont le siège social est situé Rue de Léry à INCARVILLE, organise un jeu-concours pour Noël, du 05 au 19 décembre 2025 inclus, sur sa page Facebook. Ce jeu-concours est sans obligation d'achat.

ARTICLE 2

La participation est ouverte à toute personne physique majeure (plus de 18 ans) et mineure sous la condition suspensive de l'autorisation parentale et résidant ou travaillant sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure, exceptés les salariés de Transdev Seine-Eure et les membres de leur famille en lien direct.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent aimer la page Facebook du réseau semo (<https://www.facebook.com/reseausemo.fr/>), liker la publication du jeu-concours, la commenter en indiquant « Je participe » et partager cette publication sur leur profil en mode public.

Une seule participation par individu (même nom, prénom et foyer) sera prise en compte pour la participation au jeu.

ARTICLE 4

La détermination du gagnant se fera le vendredi 19 décembre 2025 par un ou une représentant(e) de Transdev Seine-Eure.

ARTICLE 5

Définition des lots

- Le lot n°1 : 12 mois de vélo à assistance électrique – modèle Arcade E-Colors, d'une valeur de 360€ TTC
- Le lot n°2 : 06 mois de vélo à assistance électrique – modèle Arcade E-Colors, d'une valeur de 210€ TTC
- Le lot n°3 : 03 mois de vélo à assistance électrique – modèle Arcade E-Colors, d'une valeur de 120€ TTC

Attribution du lot :

La remise des lots se fera le mercredi 24 décembre à 11h à l'agence semo / Maison du vélo semo, située au 2 A/B boulevard de Crosne à Louviers en présence de représentants de Transdev Seine Eure et de l'Agglomération Seine-Eure.

Transdev Seine Eure

Rue de Léry
27400 Incarville – France
Tél. : 02 32 40 48 40
www.semo-mobilité.fr

ARTICLE 6

En aucun cas, les lots ne pourront être échangés ou repris contre tout autre article ou contre un autre lot ou contre des espèces.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des lots attribués et/ou du fait de leur utilisation, ce que les gagnants reconnaissent expressément.

ARTICLE 7

Les gagnants seront conviés par téléphone à venir retirer leur lot à l'agence semo/Maison du vélo semo située au 2 A/B boulevard de Crosne à Louviers, le mercredi 24 décembre 2025 à 11h00. Aucun autre moyen de délivrance des lots ne sera mis en place.

La délivrance des vélos à assistance électrique est assujettie à un dépôt de garantie de 800 TTC effectué par chèque bancaire. Ce dépôt de garantie ne sera encaissé uniquement en cas de dégradation ou de non-restitution du vélo à la fin de la durée de location.

ARTICLE 8

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des gagnants, de même en ce qui concerne un éventuel litige financier ou juridique avec la société Transdev Seine-Eure, et de procéder à leur élimination.

ARTICLE 9

Les noms des trois gagnants pourront être affichés sur la page Facebook ou le site internet semo (<https://www.facebook.com/reseausemo.fr/>).

ARTICLE 10

Les gagnants autorisent la société Transdev Seine-Eure à utiliser leur nom sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément à leur prix.

ARTICLE 11

La participation au jeu-concours implique l'acceptation complète et sans réserve de son règlement complet disponible auprès des agences semo ainsi que sur le site internet <https://www.semo-mobilite.fr/>.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du jeu, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'impossibilité pour le gagnant de venir retirer la dotation sur place, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Transdev Seine Eure

Rue de Léry
27400 Incarville – France
Tél. : 02 32 40 48 40
www.semo-mobilite.fr

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entièvre responsabilité des participants. Les données personnelles respectent la RGPD et ne seront utilisées que dans le cadre de ce jeu.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Toute réclamation relative au jeu-concours doit être adressée par lettre recommandée à TRANSDEV SEINE EURE – Rue de Léry, Zone des 4 Acres, 27400 INCARVILLE au plus tard un mois après la fin du jeu (soit le 16 janvier 2026), le cachet de La Poste faisant foi. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège de l'organisateur.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06.01.78 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les participants disposent sur simple demande écrite par email à donneesdpo.normandie@transdev.com ou par courrier à la Direction Régionale de Transdev, à l'adresse : 10 Boulevard Industriel – CS 20234 76304 Sotteville-les Rouen Cedex, d'un droit d'accès, de retrait et de rectification aux informations les concernant.

ARTICLE 12

Le règlement complet peut-être obtenu sur simple demande écrite auprès de l'agence semo. Le remboursement du timbre se fera sur simple demande écrite au tarif économique en vigueur. Il ne sera remboursé qu'une seule participation par foyer.

ARTICLE 13

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu concours font l'objet d'un traitement par Transdev Seine Eure, responsable du traitement, aux seules fins de gestion du jeu concours de Noël 2025, notamment :

- L'enregistrement des participations,
- La réalisation du tirage au sort,
- La remise des lots aux gagnants.
- L'enregistrement de la réservation de vélo à assistance électrique (pour les 3 gagnants)

Les données collectées sont : nom, prénom, coordonnées téléphoniques des participants. Elles sont conservées pour une durée maximale de deux (2) mois après la fin du jeu, puis détruites ou anonymisées.

La base légale de ce traitement est l'exécution du règlement du jeu (article 6, §1, b du RGPD).

Transdev Seine Eure

Rue de Léry
27400 Incarville – France
Tél. : 02 32 40 48 40
www.semo-mobilité.fr

Seuls les services internes de Transdev Normandie Interurbain, chargés de la communication et du marketing, sont destinataires de ces informations. Aucune donnée n'est transmise à des partenaires commerciaux ou à des tiers non autorisés.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits suivants :

- Accès,
- Rectification,
- Effacement,
- Limitation,
- Opposition (dans le cadre du jeu, son exercice entraîne l'annulation de la participation).

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données du Groupe Transdev en Normandie : donneespdo.normandie@transdev.com ou par courrier : Transdev – À l'attention du Délégué à la Protection des Données, 10 Boulevard Industriel – CS 20234 – 76304 Sotteville Les Rouen CEDEX.

L'Utilisateur peut également adresser au Service Protection des Données ses directives relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès, et notamment la manière dont il souhaite que les droits précités soient exercés.

De manière générale, le Délégué à la Protection des Données et le Service Protection des Données restent à la disposition de l'Utilisateur pour toute information complémentaire ou réclamation relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Exploitant. L'Exploitant s'engage à répondre dans un bref délai, conformément aux délais imposés par la réglementation applicable.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que l'autorité de contrôle en France en matière de traitement de données est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, www.cnil.fr, auprès de laquelle il peut demander toute information ou introduire une éventuelle réclamation.

ARTICLE 14

La société organisatrice se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu.

ARTICLE 15

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Transdev Seine-Eure dont les décisions sont sans appel.

Fait à Incarville, le 05/12/2025

Transdev Seine Eure

Rue de Léry
27400 Incarville – France
Tél. : 02 32 40 48 40
www.semo-mobilité.fr

